



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vézeronce-Curtin, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique ordinaire, sous la Présidence de M. Maurice BELANTAN, Maire.

Madame Estelle BEAUD est nommée Secrétaire de séance, en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à l'appel nominal des élus :

Etaient Présents :

Mesdames Estelle Beaud, Céline Balme, Eliane Buyat, Isabelle Courtial, Dominique Désamy, Audrey Garnier, Patricia Moine, Christine Némoz.
Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Jean Belantan, Maurice Belantan, André Chabert, Jean-Marc Guillet, Gérald Reveyrand, Olivier Salmon, Olivier Ramirez, Aimé Vuailat.

Etaient absents (excusés) :

Madame Marie-Aline Ryo, donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Monsieur Gérard Chaboud-Grilé donne pouvoir à Madame Dominique Désamy.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice :

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2023

1. Approbation du procès-verbal du 27/02/2023,
2. Décision du Maire dans le cadre de travaux,
3. Approbation du compte administratif 2022,
4. Approbation du compte de gestion 2022,
5. Vote des taxes pour l'exercice 2023,
6. Vote du budget primitif 2023,
7. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet mairie,
8. Travaux d'isolation extérieure de la salle du Relais 171,
9. Travaux « rue des Diamantaires », déplacements de réseaux,
10. Convention d'occupation temporaire pour stationnement,
11. Subvention à la coopérative scolaire,
12. Point sur les conseils communautaires,
13. Subventions
14. Questions diverses

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. DECISION DU MAIRE DANS LE CADRE DE TRAVAUX :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux réalisés :

- Les escaliers (nez de marches) de l'espace Loisirs ont été restaurés par L'entreprise BONNAZ pour un coût de 1626 € TTC.
- un devis a été signé pour des travaux de peinture de la montée d'escaliers de l'espace Loisirs par l'entreprise Didier DURAND pour un coût de 4620 € TTC.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

Madame Dominique DESAMY présente le compte administratif de l'exercice 2022 au Conseil Municipal :

Section fonctionnement : Recettes = 2 979 053, 72 €

Dépenses = 1 666 549, 03 € soit un excédent de 1 312 504, 69 €

Section investissement : Recettes = 1 837 087, 28 €

Dépenses = 627 673, 64 € soit un excédent de 1 209 413, 64 €.

Les restes à réaliser pour la section d'investissement sont les suivants :

Dépenses :

20 immobilisations incorporelles = 20 000 €

21 immobilisations corporelles = 20 000 €

23 immobilisations en cours = 50 000 €

Recettes :

13 subventions d'investissement = 90 000 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement étant reporté pour le montant ci-dessus à la ligne 001 résultat d'investissement reporté, le besoin de financement de cette section étant évalué, l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Ligne 002 Résultat de fonctionnement reporté pour : 1 312 504, 69 €

Ligne 001 Excédent d'investissement reporté pour : 1 209 413, 64 €

**Le Maire se retire pour ne pas prendre part au vote,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (17 votants),
approuve le compte administratif 2022.**

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Madame Dominique DESAMY informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adopter le compte de gestion communal 2022 établi par le receveur municipal et qui doit être strictement conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2022.

5. VOTE DES TAXES POUR L'EXERCICE 2023 :

Il est présenté, ci-dessous, le taux des taxes concernant les impôts de l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, contre : 0 - abstention : 1 - Pour : 18, décide de fixer le taux des contributions directes pour l'année 2023 de la façon suivante :

Taux de la taxe d'habitation : 9.66 %

Taux de la taxe foncière « bâties » : 35.45 %

Taux de la taxe foncière « non bâties » : 50.60 %

Les taux communaux de fiscalité restent inchangés.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 :

Il est proposé le budget primitif 2023 ci-dessous :

Section fonctionnement : Recettes = 2 842 459, 48 €

Dépenses = 2 842 459, 48 €

Section investissement : Recettes = 3 193 500, 00 €

Dépenses = 3 193 500,00 €

Les dépenses d'investissement s'équilibrent à 3 193 500 € avec un virement de la section de fonctionnement (021) de 931 086, 36 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, contre : 0 - abstention : 1 - Pour : 18, adopte le budget primitif 2023.

7. AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET MAIRIE :

Olivier Salmon présente au conseil municipal l'avenant n°1 du marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de réhabilitation et extension de la mairie.

Le présent avenant de GTB ARCHITECTES (GRENOBLE) a pour objectif de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux que le maître d'œuvre s'engage à respecter et le forfait de rémunération définitif :

- Le nouveau cout prévisionnel définitif des travaux = 1 090 426.01 € HT (en valeur mars 2021) soit 17.7 % d'augmentation.
- Forfait définitif de rémunération = 132 520 € HT, le montant de l'avenant complémentaire est de 19 936.8 € HT.

Par délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

8. TRAVAUX D'ISOLATION EXTERIEURE DE LA SALLE DU RELAIS 171 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis pour des travaux d'isolation thermique extérieure des murs du Relais 171 :

- Devis de PFP FACADES de 34 650 € TTC
- Devis de Ets ISIK Façades de 33 232.50 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord à Monsieur le Maire pour signer le devis de l'Ets ISIK Façades, celui-ci étant le moins-disant.

9. TRAVAUX « RUE DES DIAMANTAIRES », DEPLACEMENT DE RESEAUX :

Monsieur André CHABERT informe le Conseil municipal de la nécessité suite à la construction (en sous-sol) de l'immeuble « les Diamant'R », rue des Diamantaires de dévier les réseaux d'eaux pluviales, orange prévus lors de la cession du terrain auxquels se rajoute le réseau GreenAlp découvert lors des sondages.

Les frais seront partagés pour moitiés entre la SCCV Diamant'R et la commune pour un montant de 10578, 59 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des votants, donne son accord pour les travaux.

10. CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR STATIONNEMENT :

Monsieur André CHABERT propose au Conseil municipal d'établir avec l'acheteur de la maison « 9 rue du 19 mars 1962, ex Desvignes » une convention d'occupation temporaire à titre gratuit pour 7 places de parking sur le domaine privé de la commune (parking rue des Jardiniers) à la suite de sa demande de déclaration préalable de travaux pour 2 activités en rez de chaussée et 3 logements et ceci pour être en conformité avec le règlement du PLU approuvé.

Cette convention est établie pour le temps des aménagements du carrefour « route des Alpes », « rue du 19 mars 1962 » au terme duquel l'emprise de la rue du 19 mars 1962 déclassée du domaine public sera rétrocédée à l'acquéreur (prix de vente à définir) pour l'établissement des stationnements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, contre : 0 - abstention : 1 - Pour : 18, donne son accord pour la rédaction d'une convention d'occupation temporaire pour stationnement.

11. SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place d'une coopérative scolaire pour le financement des fournitures scolaires, des jeux pour la cour.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 9 500 € à la Coopérative Scolaire de Vézeronce-Curtin pour l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 500 € par classe est alloué pour les sorties ; le règlement sera effectué directement par la mairie.

Les séances de natation scolaire sont désormais prises en charge en totalité par la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (contre : 0 - Abstention : 1 - Pour : 18), donne son accord pour l'attribution de cette subvention et Monsieur le Maire est autorisé à mandater la dépense.

12. POINT SUR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal suite au Conseil communautaire du 23 mars 2023 :

Vote du budget principal 2023 :

Section Fonctionnement en dépenses et recettes : 46 438 000 €

Section Investissement en dépenses et recettes : 25 648 000 €

Les principales actions du budget sont :

- Travaux de la maison de santé pluriprofessionnel à MORESTEL (2.9 M€)
- Travaux de réaménagement et d'extension d'un bâtiment du Domaine de Serverin (Parmilieu) (3 M€).
- L'effectif de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné est de 345 postes (291 équivalents temps plein).
- L'une des priorités du projet de territoire prochainement validé est le cycle de l'eau et l'harmonisation tarifaire.

13. SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal des conventions-cadres de partenariat de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné :

- Convention-cadre de partenariat pour une subvention de 39 501.50 € pour un appel à projet « Transitions et mobilités durables : aménagement cheminement doux », Route des Alpes validé en conseil communautaire le 23 juin 2022.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de partenariat.

- Convention-cadre de partenariat pour une subvention de 20 520 € pour un appel à projet « Transitions et mobilités durables : isolation thermique extérieure salle des fêtes Relais 171 » validé en conseil communautaire le 23 juin 2022.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre de partenariat.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de déplacement cycles liaisons mairie – écoles- abri bus le long de la Route des Alpes :

- Dossier de demande de subvention « déplacement cycles Route des Alpes » déposer auprès du Département de l'Isère, le projet se monte à 36 310 € HT.

Par délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département de l'Isère.

14. QUESTIONS DIVERSES :

- Compte-rendu de la commission urbanisme du 16/03/2023, les dossiers suivants ont été étudiés : 7 déclarations préalables, 1 permis de construire et 2 certificats d'urbanisme.
- Commission communication du 28/03/2023, le bulletin municipal est en préparation. La distribution aura lieu entre le 2 et le 13 juillet 2023.
- Conseil Municipal Enfants, Madame Céline BALME présente au Conseil municipal l'intervention de l'association « bouchons de l'espoir ».
Un point de collecte est déjà en place à l'école, d'autres sont à venir.
- Madame Eliane BUYAT présente la marche avec le groupe de femmes victimes de violences qui ont dormi à la salle Diamantelle le mercredi 29 mars (le CCAS a fourni le repas du soir et le petit déjeuner).
- Monsieur Guillaume ARRU-GALLART fait un retour positif par les utilisateurs de la salle Relais 171.
- Monsieur Gérald REVEYRAND, en charge de la vie scolaire fait un retour sur le dernier conseil de classe et un débat a été déclenché suite à l'évocation de l'installation d'une climatisation envisagée dans une classe.
Monsieur le Maire fait part de son entretien téléphonique avec Madame l'inspectrice de l'éducation nationale sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Maurice BELANTAN,



La secrétaire de séance,
Estelle BEAUD,